

Edwin,

J'apprécie la fougue de la jeunesse et la motivation que tu montres mais il faut quand même que je te dise que les dossiers importants ne se règlent pas en un coup de cuillère à pot.

Il m'a fallu deux ans lorsque j'étais échevine pour me rendre compte que malgré la bonne volonté de tout un chacun et l'ardeur que l'on met pour faire aboutir des projets, tout cela prend du temps et beaucoup plus de temps que l'on ne voudrait et c'est ce avec quoi j'ai eu et ai encore le plus difficile.

Je prends par exemple le plan cigogne III Il prévu depuis deux ans et la première réunion pour l'appel à projet va se faire dans les semaines qui viennent. C'est d'autant plus difficile quand la donne n'est pas uniquement dans les mains de la commune et que des négociations sont à mener avec d'autres. Les aléas de la vie font aussi que parfois les choses n'avancent pas aussi vite qu'on ne le voudrait.

Ceci dit, en ce qui concerne le PST...

Le 26 avril 2013, nous recevions la notification que, bien que non subventionnée, notre entité bénéficierait de l'accompagnement de la Région pour la mise en œuvre du PST. En fait d'accompagnement, il s'agit de réunions d'échange où les communes pilotes exposent leurs avancées dans l'élaboration du PST et les différentes difficultés auxquelles elles sont exposées en cours de travail.

Deux réunions ont eu lieu.

Il n'y a pas eu d'avancée majeure dans ce dossier au stade actuel car nous rencontrons deux obstacles majeurs :

- Il était prématuré de vouloir réaliser notre PST avant que les communes pilotes choisies pour « tracer la voie » et éviter aux autres communes de faire les mêmes erreurs n'aient remis leur travail. Ce n'est que le 25 février dernier que les communes pilotes ont remis leur PST. Nous sommes toutefois inscrits sur la plateforme d'échange PST où les communes peuvent faire part de leurs expériences. Par ailleurs, j'ai pris contact avec la bourgmestre d'une commune pilote pour pouvoir en discuter avec elle dans les prochaines semaines.
- Le PST s'appuie directement sur la déclaration de politique générale du Collège. Les axes stratégiques du projet politique sont traduits en objectifs opérationnels puis en actions et moyens d'action.

Le PST ne peut donc être mis en place que lorsque les objectifs sont clairement déterminés par le Collège et transmis à l'administration. Le contrat d'objectifs n'est pas encore finalisé.

La lettre de mission à l'attention du Directeur général s'appuie sur la même base. Il a donc été décidé d'avancer de concert sur les deux projets en même temps. Cependant un comité directeur s'est mis en place et s'est déjà réuni trois fois ; De même, le collège a soumis au directeur général une lettre de mission qui devait être affinée et discutée en fonction du contrat d'objectifs. Une réunion entre le comité directeur et le collège devait aussi être fixée en juin.

Au vu de l'absence actuelle du Directeur général, aucune avancée sur ces dossiers n'est envisageable actuellement. La directrice en fonction supplée effectivement en plus conserve ses attributions et doit présenter en juin les examens de sa troisième année en sciences administratives. Je crois que nous ne pouvons décemment lui en demander plus.

Concrètement il y a eu en plus de la mise sur pied du comité directeur, l'évaluation du personnel ouvrier et la mise en place d'un planning mensuel des tâches à effectuer.